

**Gesundheits-
und Fürsorgedirektion
des Kantons Bern**

**Direction de la santé
publique et de la
prévoyance sociale
du canton de Berne**

Sozialamt

Office des affaires sociales

Rathausgasse 1
3011 Berne
Telefon +41 31 633 78 11
Telefax +41 31 633 78 92
www.gef.be.ch
info.soa@gef.be.ch



L'aide sociale en ville de Bienne

Bref rapport sur l'état de la mise en œuvre des mesures arrêtées

Base : analyse d'Ecoplan AG du 6 décembre 2013

Berne/Bienne, le 30 avril 2015

Inhaltsverzeichnis

1	Information	3
1.1	Situation initiale	3
1.2	Structure du rapport.....	3
2	Conclusions du rapport d'analyse de l'institut Ecoplan	4
3	Champs d'action et mesures : état de la mise en œuvre	5
3.1	Champ d'action A : formation.....	5
3.2	Champ d'action B : marché du travail, insertion sociale et professionnelle	8
3.3	Champ d'action C : marché du logement.....	11
3.4	Champ d'action D : intégration de la population migrante	13
3.5	Champ d'action E : prévention des abus.....	15
4	Conclusion	16

1 Information

1.1 Situation initiale

Bienne affiche depuis plusieurs années un taux d'aide sociale particulièrement élevé, au point qu'en 2012, le Conseil-exécutif a donné mandat à la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale (SAP) d'examiner la situation plus en détail, en collaboration avec la ville de Bienne et au travers d'une étude interdirectionnelle pour proposer ensuite des mesures propres à réduire le taux d'aide sociale.

Conformément au mandat défini par la SAP, l'institut de recherches Ecoplan a présenté en 2013 un rapport d'analyse élaboré avec le concours de celle-ci et avec celui de la Direction de l'instruction publique (INS), de la Direction de l'économie publique (ECO), de la Direction de la police et des affaires militaires (POM), ainsi qu'avec la participation des autorités de la ville de Bienne¹.

Un groupe de projet élargi, composé de représentantes et représentants des Directions susmentionnées ainsi que des responsables des départements compétents de la ville de Bienne, a travaillé sur la base du rapport d'analyse pour en dégager un ensemble consolidé de possibles mesures supplémentaires. On en escompte, à moyen et à long terme, une réduction du taux d'aide sociale dans la région de Bienne.

Les recommandations renferment des mesures qui relèvent de la compétence aussi bien du canton de Berne que de la ville de Bienne. Leur mise en œuvre s'est opérée par étapes à partir de 2014.

1.2 Structure du rapport

Le présent document livre un aperçu de l'état de la mise en œuvre des mesures dans les différents champs d'action.

Le rapport se structure comme suit :

- Chapitre 2 : conclusions du rapport d'analyse de l'institut Ecoplan
- Chapitre 3 : champs d'action et mesures : état de la mise en œuvre
- Chapitre 4 : conclusion

¹ Ecoplan (2013) : L'aide sociale en ville de Bienne : analyse et mesures

2 Conclusions du rapport d'analyse de l'institut Ecoplan

L'analyse se proposait de mettre en lumière les principaux facteurs influant sur le taux d'aide sociale dans la région et la ville de Bienne. A cet effet, elle s'est attachée à examiner les conditions sociodémographiques et structurelles de la population résidante, les postes de dépenses et de recettes de l'aide sociale, la structure des bénéficiaires de cette dernière, mais aussi les principaux enjeux du système d'aide sociale du point de vue des représentantes et représentants de l'administration biennoise.

Le chapitre 6 du rapport établi par Ecoplan offre un récapitulatif des principaux facteurs agissant sur le taux d'aide sociale. On s'aperçoit ici qu'il est des domaines sur lesquels il n'est pas possible d'agir directement avec des mesures correspondantes (on ne peut notamment pas influencer les données sociodémographiques). La situation de Bienne est essentiellement conditionnée par les facteurs suivants :

- une importante population étrangère et sa composition par origine, un taux élevé de réfugiés reconnus et de personnes admises à titre provisoire
- un grand nombre de logements avantageux
- un taux élevé de personnes sans formation postobligatoire
- un nombre important d'emplois industriels, un taux de chômage très sensible aux variations conjoncturelles, un taux de chômage en hausse dans la région du pied sud du Jura au cours des dernières années

En réponse à la question des causes du taux d'aide sociale élevé qu'enregistre la région de Bienne depuis plusieurs années, le rapport livre deux conclusions significatives :

1. La ville et la région de Bienne cumulent **un nombre considérable de facteurs de risque** liés à leur composition sociodémographique et à leurs conditions structurelles. En conséquence, il faudra à l'avenir compter encore avec un **taux d'aide sociale nettement supérieur à la moyenne**.
2. On distingue une série de domaines qu'il est à la fois possible et judicieux d'améliorer par des optimisations effectuées au sein du service social ou dans d'autres systèmes. Des mesures adéquates devraient, à moyenne et longue échéance, induire une certaine réduction du taux d'aide sociale.

A noter d'autre part que les montants versés par cas sont relativement élevés à Bienne, sans toutefois dépasser le niveau affiché par exemple en ville de Berne.

Le taux d'aide sociale de Bienne peut s'expliquer par l'ampleur de ses charges sociales, d'autant que les communes voisines, Nidau ou Brugg notamment, affichent des valeurs similaires. On ne trouve dans l'analyse aucun indice qui laisserait penser que Bienne accorde des prestations trop généreuses.

3 Champs d'action et mesures : état de la mise en œuvre

Les analyses réalisées par la SAP ont permis de dégager plusieurs domaines d'action. A partir de là, le groupe de projet a recommandé des mesures susceptibles de réduire le taux d'aide sociale en ville et dans la région de Bienne. Les différents champs d'action sont présentés ci-dessous, assortis de recommandations concernant les mesures à engager. Le lecteur trouvera aussi un compte rendu de l'état actuel de la mise en œuvre:

3.1 Champ d'action A : formation

Les particularités structurelles de Bienne représentent un formidable défi pour le système de formation : les enfants de familles à faible niveau de formation ou issus de l'immigration présentent généralement à leur entrée à l'école un retard de développement qu'il leur sera difficile de rattraper par la suite. Leurs connaissances insuffisantes de l'allemand ou du français constituent un problème de taille dans les classes. Qui plus est, la ville de Bienne affiche un taux relativement élevé (36%) de personnes sans formation postobligatoire.

MA1 : développement de la petite enfance

Objectif : **Améliorer l'éducation précoce des enfants issus de familles socialement défavorisées, en particulier de celles ayant un accès limité à la formation.**

- Mise en place définitive et développement du projet *petits.pas* (en particulier son volet francophone). *petits.pas* est un programme de jeu et d'apprentissage relevant de la prévention secondaire destiné à favoriser le développement des enfants dans les familles défavorisées, en particulier dans les familles à faible niveau de formation. Le programme est axé prioritairement sur la formation des parents et l'apprentissage par modèles. Sur le plan sociopolitique, le programme *petits.pas* favorise l'égalité des chances. Après avoir suivi le programme, toute la famille s'inscrit dans un réseau plus large et les parents connaissent mieux le système de formation suisse, deux acquis qui permettent à ces derniers d'influer favorablement sur leur propre parcours de formation et sur celui de leurs enfants et, au final, de réduire le risque de reproduction de la pauvreté.
- Développement des capacités des structures d'accueil de la petite enfance. Cette mesure concorde avec les acquis de la stratégie de développement de la petite enfance du canton de Berne (champ d'action 9), qui a notamment pour objectif d'assurer une offre suffisante en places d'accueil auxquelles les parents peuvent accéder indépendamment de leur revenu.

Responsable : canton et Bienne conjointement

Etat de la mise

en œuvre : L'introduction définitive du programme *petits.pas* en 2014 a permis de réaliser des avancées, même si l'objectif n'est pas encore complètement atteint. L'extension du programme n'a pas (encore) pu être menée à bien. D'ici 2018, il est prévu de lancer, en alternance, deux cycles francophones et deux cycles germanophones avec 10 familles par an, sur une durée de 18 mois.

Le canton de Berne a approuvé en 2014 la demande d'extension de l'accueil extrafamilial subventionné à Bienne, avec la création de 36 nouvelles places dans les garderies (+12% par rapport à l'année précédente) et 4000 heures supplémentaires dans l'accueil familial de jour. La ville de Bienne est donc autorisée à imputer les coûts de 336 places de garderie et de 80 000 heures d'accueil familial de jour à la compensation des charges.

Coûts : Les coûts des quatre cycles *petits.pas* se monteront d'ici 2018 à 590 000 francs environ. Le canton de Berne en prend, comme pour toutes les communes, un tiers à sa charge, soit 196' 000.- francs dans le cas de la ville de Bienne. Les fonds restants seront débloqués, dans la mesure du possible, par la ville de Bienne ou seront alimentés par des contributions privées.

Conformément aux directives cantonales, le développement de l'accueil extra-familial en 2014 correspond, après déduction des contributions des parents et de la franchise, à un montant global de quelque 500 000 francs admis à la compensation des charges.

MA2 : développement des compétences linguistiques

Objectif : **Améliorer et accélérer l'intégration des enfants allophones.**

- Communiquer clairement les attentes aux parents : les parents sont censés pouvoir communiquer dans la langue d'enseignement, les enfants disposent à leur entrée à l'école enfantine de connaissances élémentaires dans une des langues scolaires et ils sont stimulés dans l'apprentissage de la langue à l'école enfantine, ils reçoivent une information sur les cours d'intégration et sont encouragés à y participer.
- Mettre en relation les prestataires de cours de langue et favoriser leur collaboration. Objectif : créer une offre de cours plus large et plus spécifique (p.ex. l'allemand sur le chantier, le français pour le personnel soignant).

Responsable : Bienne

Etat de la mise

en œuvre : La coordination entre les prestataires, notamment entre les responsables des cours de langue et de culture du pays d'origine (LCO), a été intensifiée et une coopération a été mise en place entre ces prestataires et les écoles.

Coûts : pas de coûts supplémentaires à ce jour

MA3 : efforts accrus pour le passage du degré secondaire I au degré secondaire II

Objectif : **Améliorer les chances d'insertion professionnelle des jeunes à faibles ressources.**

1. Utilisation dès 2014 du nouveau service d'aiguillage pour orienter les jeunes au plus près de leurs besoins vers les solutions passerelles existantes ou vers celles qui seront mises en place à Bienne à partir de 2014. Programme APP Plus (offre passerelle à bas seuil pour jeunes à faible bagage ; bilingue), projet pilote d'accès facile dans le semestre de motivation (SEMO).
2. Utilisation du Case Management Formation professionnelle (CMFP) : le CMFP soutient et accompagne les adolescents et jeunes adultes en butte à de multiples difficultés sur le plan scolaire, linguistique, personnel, social et de l'intégration (objectif : insertion dans la vie active).
3. Utilisation de la filière d'encadrement : cette offre régit la collaboration entre les services sociaux et le Case Management Formation professionnelle (CMFM).
4. Analyse du choix professionnel et des études : analyse systématique sous la conduite des enseignants en collaboration avec les parents et l'orientation professionnelle.
5. Examen de la création d'offres supplémentaires dans le domaine « Aide à la réalisation » (soutien ciblé et accompagnement dans la recherche de stage d'orientation et de places d'apprentissage et pour la présentation d'une candidature, etc.) pour des adolescents de langue maternelle française ou allemande.

Responsable : canton de Berne et ville de Bienne conjointement

Etat de la mise

en œuvre : Point 1 : durant l'année sous revue, le service d'aiguillage de Bienne a réceptionné 15 pour cent de toutes les inscriptions. L'année scolaire de préparation professionnelle (APP) en deux langues et les places à bas seuil du SEMO sont complets. Le programme APP développe ses capacités et le

préapprentissage, conçu comme une offre à bas seuil pour les adolescents et jeunes adultes, est de plus en plus utilisé.

Points 2-5 : deux séances de coordination (d/f) des acteurs impliqués dans la transition I ont eu lieu. Il est apparu à cette occasion que des mesures supplémentaires pour renforcer l'aide à l'implémentation ne s'imposent pas. Il importe, dans un premier temps, d'utiliser au mieux les prestations et les options existantes, notamment le Case Management et la marge de manœuvre existante pour aménager la onzième année d'école (la neuvième dans le cursus germanophone). Pour ce faire, les différents acteurs doivent mieux s'organiser en réseau, les séances de coordination constituant un premier pas dans ce sens. D'autres efforts sont actuellement en cours : collaboration entre le centre d'orientation professionnelle de Bienne et la Chambre économique, sensibilisation des parents à faible niveau d'éducation et création de nouvelles places d'apprentissage pour les apprentis francophones.

Coûts : Pour l'instant dans le cadre du budget ordinaire. Bienne : 1000 francs pour l'organisation des conférences. Autres coûts en fonction des activités prévues.

3.2 Champ d'action B : marché du travail, insertion sociale et professionnelle

La ville de Bienne comme toute la région du pied sud du Jura se distingue de longue date par une forte dominante industrielle. Son pôle sectoriel diffère sensiblement de celui des communes environnantes. L'analyse a mis en évidence les grandes difficultés auxquelles se heurtent dans cette région les sans-emploi et les bénéficiaires de l'aide sociale pour accéder au marché du travail ou s'y réinsérer. Les emplois dits à bas seuil ne sont pas disponibles en nombre suffisant.

MB1 : établissement d'une entreprise sociale

Objectif : **Créer des emplois de niche pour les bénéficiaires de l'aide sociale (en partie en vue d'une intégration sur le marché du travail primaire).**

Lancé en avril 2013 et financé par la SAP, un projet pilote d'entreprise sociale est aujourd'hui en cours à Bienne. L'entreprise gérée selon les principes économiques fournit une centaine de places de travail de durée illimitée destinées aux chômeurs de longue durée en fin de droits, bénéficiaires de l'aide sociale et aux réfugiés reconnus. L'objectif prioritaire de ce projet réside dans l'insertion tant professionnelle que sociale.

Responsable : canton

Etat de la mise

en œuvre : Le projet-pilote de la SAP à Bienne a démarré en avril 2013 (entreprise sociale gadPlus AG, 111 places de travail en décembre 2014). Une grande partie des emplois sont occupés depuis juin 2013 par des habitants de la ville de Bienne (40% env.).

Le projet-pilote fera l'objet d'une évaluation au premier semestre 2015. Le rapport d'évaluation sera disponible d'ici la fin juin et ses conclusions permettront de définir l'organisation future de l'entreprise sociale de Bienne à partir de 2016.

Coûts : un million de francs au maximum par année, les prestations bénéficiant à l'ensemble du canton.

MB2 : redistribution des fonds pour les programmes d'occupation et d'insertion proposés dans le cadre de l'aide sociale

Objectif : **Redistribuer les fonds dans ce domaine au profit de la région de Bienne, dans l'idée de soutenir les efforts d'intégration et d'améliorer les chances d'insertion professionnelle et sociale.**

Le canton a examiné l'opportunité d'une redistribution des fonds. En raison de sa lourde charge sociale, Bienne bénéficiera de moyens supplémentaires dès 2015.

Responsable : canton

Etat de la mise

en œuvre : La redistribution des fonds disponibles sera opérée dès 2015. Pour son périmètre POIAS, Bienne se verra allouer des fonds supplémentaires à hauteur de 609 338 francs en 2015 et de 812 451 francs en 2016. Les montants alloués aux autres communes seront diminués d'autant. Cette redistribution tient compte des charges sociales élevées propres à Bienne.

Coûts : voir état de la mise en œuvre

MB3 : application systématique du principe « prestation contre prestation »²

- Objectif : **Renforcement et activation des ressources (langue, santé, travail, etc.) spécialement auprès de groupes cibles définis (adolescents et familles monoparentales).**
- Activation et exigence systématique d'une contrepartie pour l'aide sociale reçue.
 - A l'avenir, l'octroi de suppléments d'intégration sera conditionné à l'accomplissement des prestations convenues. Au moyen de conventions d'objectifs, il sera exigé du bénéficiaire individuel une contre-prestation obligatoire. Les suppléments d'intégration seront versés après-coup, une fois la contre-prestation fournie. Le passage au nouveau modèle s'opérera par étapes sur 12 mois et s'appuiera sur des catégories et un catalogue de prestations.
- Responsable : Bienne
- Etat de la mise en œuvre : La mise en place du modèle s'est achevée à fin 2014. Des difficultés subsistent et les procédures et outils de travail ont été en partie optimisés. Des modifications ont aussi été apportées au modèle. Dès 2015, le suivi prévoit un reporting et un controlling de la mise en œuvre. La stratégie correspondante a été établie entre-temps.
- Coûts : dans le cadre du budget ordinaire

MB4 : emplois tests

- Objectif : **Sanctionner les personnes particulièrement récalcitrantes et au comportement abusif.**
- Mise sur pied d'emplois tests, destinés à déterminer la motivation et l'aptitude au travail ainsi que la volonté de coopérer des personnes qui demandent l'aide sociale, et à contribuer à la lutte contre les abus.
- Responsable : Bienne
- Etat de la mise en œuvre : A partir de 2015, 5 emplois tests seront mis sur pied à Bienne dans l'optique décrite ci-dessus.
- Coûts : dans le cadre du crédit POIAS

MB5 : encouragement de programmes de qualification (à bas seuil)

- Objectif : **Faciliter les placements de personnes à faibles qualifications dans des secteurs souffrant d'une pénurie de personnel.**
- Projet axé sur un public cible précis : femmes/personnes élevant seules leurs enfants, éventuellement personnes issues de l'immigration. Projets de renforcement des capacités combiné à une infrastructure d'accueil pour les enfants.
- Responsable : Bienne
- Etat de la mise en œuvre : Pour des raisons de capacités et du fait de la réorganisation en cours au sein du Service spécialisé de l'insertion professionnelle, le projet est différé, probablement jusqu'en 2016.
- Coûts : aucun pour le moment

² Cette mesure fait partie du projet *Rompre les tendances* de la ville de Bienne.

MB6: modèles de salaires partiels dans des projets urbains d'infrastructure

Objectif : **Augmenter le taux d'activité des personnes dépendantes de l'aide sociale.**

- Coordination avec des grands projets de la municipalité et création volontaire d'emplois dans l'industrie implantée à Bienne, en vue d'occuper les bénéficiaires de l'aide sociale selon des modèles de salaires partiels.
- La mise en œuvre s'inspirerait du projet pilote de la ville de Berne et intégrerait les expériences réunies à cette occasion.

Responsable : Bienne

Etat de la mise

en œuvre : Pour des raisons de capacités et du fait de la réorganisation en cours au sein du Service spécialisé de l'insertion professionnelle, le projet est différé, probablement jusqu'en 2016.

Coûts : aucun pour le moment

3.3 Champ d'action C : marché du logement

La ville et la région de Bienne affichent un taux de logements vacants particulièrement élevé. Le marché immobilier compte en termes relatifs beaucoup de petits et anciens appartements. On trouve des logements avantageux en grand nombre, d'où l'intérêt de la région pour les personnes dépendantes de l'aide sociale.

MC1 : gestion active de biens immobiliers

Objectif : **Relever le standard d'aménagement pour diminuer l'attrait du site de Bienne pour les personnes dépendantes de l'aide sociale.**

- a) Pilotage du marché immobilier via une politique de l'habitat : le marché immobilier souffre à Bienne d'un déficit de qualité et appelle de grands efforts de rénovation. Ces éléments doivent être pris en compte lors du renouvellement des contrats régissant les droits de superficie conclus avec les coopératives d'habitation, lors de la planification de nouvelles zones de développement et lors de la cession de parcelles pour la construction de logements.
- b) Encourager et contraindre les propriétaires à entretenir et rénover leurs immeubles, intensifier les activités de la police des constructions.

Responsable : Bienne

Etat de la mise

en œuvre : a) Le concours « Prix Engagement » a été présenté au public le 13 septembre 2013. Le prix correspondant a été décerné pour la première fois le 24 mars 2014 et a été très bien accueilli par le public et les médias. Une nouvelle édition du concours est prévue en 2015.

Les rénovations d'immeubles alliant qualité et économie font partie des axes thématiques permanents du journal des habitants de Bienne A PROPOS.

Coûts : a) env. 45 000 francs (Prix Engagement)

Etat de la mise

en œuvre : b) En 2014, cinq grandes interventions groupées concernant 10 immeubles au total ont été réalisées (situation au 18 novembre 2014). Selon l'état des immeubles, des mesures d'urgence ont été décidées ou mises en œuvre, les procédures sont encore en cours pour d'autres bâtiments.

On constate qu'il est très difficile de mettre en œuvre et de faire respecter les mesures décidées à l'issue des contrôles groupés d'immeubles ; l'exercice requiert une grande détermination de la part des services impliqués, dans la mesure où les propriétaires se montrent généralement peu disposés à coopérer.

En 2014, et pour la première fois depuis plusieurs années, tous les postes (480%) du Service des permis de construire et contrôles ont été occupés toute l'année durant, ce qui a notamment permis de procéder à des interventions ponctuelles précieuses qui concourent à l'amélioration de la situation générale.

Coûts : b) 60 000 francs (mesures de police des constructions)

MC2 : nouvelle réglementation en matière de paiement des loyers des bénéficiaires de l'aide sociale

Objectif : **Prévenir les loyers surfaits par rapport aux prix du marché.**

Jusqu'ici, le Service social versait les loyers directement aux bailleurs, ce qui faisait des bénéficiaires de l'aide sociale des « locataires sûrs » pour les propriétaires. Comme le Service social a besoin de trouver des appartements pour ses clients, les loyers ont souvent été fixés au-dessus des prix du marché.

Bienne a changé de système en 2013 et 2014 et verse désormais le montant du loyer directement aux bénéficiaires de l'aide sociale, lorsque cette manière de procéder apparaît judicieuse.

Responsable : Bienne

Etat de la mise en œuvre : mesure réalisée à fin 2014

Coûts : dans le cadre du budget ordinaire

MC3 : projet pilote Loyers dans la région de Bienne

Objectif : **Examiner les plafonds de loyer pour les personnes dépendantes de l'aide sociale.**

Examiner les limites de loyer dans la région de Bienne, c'est-à-dire les loyers maximums versés par les services sociaux. Ce point est essentiel pour infléchir une évolution indésirable dans le domaine immobilier.

Responsable : Bienne et région

Etat de la mise en œuvre : Un groupe de travail régional a été mis sur pied (coup d'envoi : 14.11.2014). Les résultats seront traités en mars 2015 encore, à l'occasion d'une réunion des autorités sociales régionales qui devront se prononcer sur la suite de l'opération.

Coûts : dans le cadre du budget ordinaire

MC4 : projet Service de contrôle des locations

Objectif : **Loyers conformes au marché, conditions de logement décentes, demandes systématiques d'adaptation de loyers, prise de domicile correcte.**

Création d'un service spécialisé chargé de veiller au respect des principes cités ci-dessus.

Responsable : Bienne

Etat de la mise en œuvre : La ville de Bienne a soumis une demande de projet à la SAP qui est en attente d'un descriptif détaillé. Le financement reste à déterminer. Le thème est inscrit à l'ordre du jour du groupe d'accompagnement stratégique (autorités sociales régionales, voir mesure MC3).

Coûts : dans le cadre du budget ordinaire

3.4 Champ d'action D : intégration de la population migrante

Bienne compte avec 28% une très importante population étrangère combinée à une répartition particulière selon l'origine. La part des ressortissants de pays africains est particulièrement élevée dans la ville. On peut admettre que l'accès au marché du travail est plus difficile pour ces catégories de la population. Par ailleurs, Bienne affiche aussi un taux très élevé de réfugiés reconnus et d'étrangers admis à titre provisoire.

MD1 : loi sur l'intégration

Objectif : **Améliorer et accélérer l'intégration des personnes arrivant de l'étranger.**

Les dispositions de la loi sur l'intégration doivent être appliquées avec rigueur. Le projet de loi, qui repose sur un équilibre entre mesures d'encouragement et exigences, renferme divers outils propres à aider les étrangers à se familiariser plus vite avec le mode de vie local. La loi entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2015.

Responsable : canton et ville de Bienne

Etat de la mise

en œuvre : La loi est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2015. Les mesures s'adressent prioritairement aux nouveaux arrivants de l'étranger. Les communes organisent avec ces derniers un entretien personnel pour les aiguiller au besoin vers une antenne d'intégration régionale. Celle de Bienne – Seeland – Jura Bernois est l'association Multimondo. L'efficacité des mesures dépend grandement de la bonne collaboration entre cette association et les autorités compétentes de la ville de Bienne. Le service des habitants est préparé à sa nouvelle tâche consistant à mener ces entretiens.

Le Conseil municipal de la ville de Bienne prévoit en outre de redéployer des ressources financières à hauteur de 96 000 francs pour les transférer de l'association Multimondo vers la Direction de l'action sociale et de la sécurité. Les fonds supplémentaires mis à la disposition de la ville iront à des projets d'intégration concrets destinés à favoriser les rencontres entre Suisses et ressortissants étrangers et, surtout, à développer les compétences linguistiques de la population à intégrer. D'autre part, il est prévu d'augmenter les ressources en personnel du service des habitants dans l'idée de les affecter en particulier à la mise en place des mesures que prévoit la loi cantonale sur l'intégration pour concrétiser le principe « exiger et donner ».

Coûts : Les mesures peuvent être financées en grande partie par les fonds de la Confédération. Selon l'état actuel de la planification pour l'ensemble du canton de Berne, il sera imputé au plus un million de francs à la compensation des charges de l'aide sociale.

MD2 : répartition des réfugiés et des personnes admises à titre provisoire

Objectif : **Supprimer et prévenir la concentration actuelle de réfugiés et d'étrangers provisoirement admis dans la région de Bienne.**

La loi actuelle reconnaît aux réfugiés et personnes admises à titre provisoire le libre choix du domicile. Le taux élevé de logements vacants et le caractère bilingue de la région – plus précisément l'usage du français – en font un point d'attraction pour le groupe de personnes originaires de l'Afrique francophone.

Un groupe de travail réunissant la Direction de la police et des affaires militaires et la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale étudie actuellement des mesures d'accompagnement destinées à mieux répartir le groupe des réfugiés et des personnes admises à titre provisoire sur tout le territoire du canton de Berne.

Responsable : canton

Etat de la mise

en œuvre : Le rapport de la coopération interinstitutionnelle (CII) sur le domaine de l'asile et des réfugiés définit la répartition inégale des personnes concernées comme l'un des champs d'action. Sur les trois centres de transit exploités au départ à Bienne, deux ont déjà fermé (Wasenstrasse et Linde). Le troisième (Schlüssel) sera maintenu. Il reste encore à déterminer si d'autres mesures opérantes s'imposent à court et moyen terme. A l'heure actuelle, les demandes d'asile et les octrois du statut de réfugié sont très nombreux, si bien que la recherche des logements nécessaires s'avère difficile.

Coûts : dans le cadre du budget ordinaire

3.5 Champ d'action E : prévention des abus

Les interviews réalisées avec les autorités biennoises dans le cadre du rapport d'analyse relèvent une ouverture au monde très marquée dans la ville de Bienne. Ce fait expliquerait pourquoi le taux élevé d'aide sociale y a suscité par le passé moins de critiques que partout ailleurs. Le débat politique en cours et les propositions parlementaires formulées sur cette question indiquent que l'optique commence à changer.

ME1 : inspection sociale

Objectif : **Optimiser le dispositif de contrôle pour détecter les abus de l'aide sociale et mieux les prévenir**

Renforcer les contrôles via la mise en place d'un inspecteur social pour Bienne et sa région avec le soutien de l'Association d'inspection sociale. Il peut être recouru à cette association en cas de soupçon d'abus ou de prestations indûment touchées.

Responsable : canton et Bienne

Etat de la mise

en œuvre : L'inspection sociale du canton de Berne, association à but non lucratif ayant son siège à Berne, a créé une antenne biennoise en janvier 2014 pour améliorer la couverture de la région Bienne /Jura. Une inspectrice sociale travaille depuis janvier à Bienne et collabore étroitement avec le Département de la sécurité publique.

Le nombre de mandats confiés à l'inspection sociale du canton est en hausse. La ville de Bienne estime que la coopération avec l'inspectrice sociale rattachée à son Département de la sécurité publique a fait ses preuves. Selon le bilan intermédiaire dressé au bout de six mois, des améliorations peuvent encore être apportées au niveau des procédures.

Coûts : dans le cadre du budget de l'association selon contrat de prestations

4 Conclusion

En 2014, le canton de Berne et la ville de Bienne se sont attelés, selon le calendrier prévu, à la mise en œuvre des mesures planifiées. Dans le champ d'action B (marché du travail, intégration professionnelle et sociale), il a fallu cependant différer provisoirement jusqu'en 2016 deux mesures du ressort de la ville de Bienne (MA5, MA6). Le report est motivé par le projet de réorganisation en cours au sein du Service spécialisé de l'intégration de la ville de Bienne.

Globalement, il est permis d'affirmer que les conclusions de l'analyse établie à l'occasion du rapport de l'institut Ecoplan se sont confirmées au cours des travaux de mise en œuvre engagés durant l'année 2014. Cependant, vu la complexité des problèmes et la multitude de facteurs exogènes, l'obtention de résultats rapides est un objectif qui tient véritablement de la gageure.

Il faut donc partir du principe que les mesures mises en place pour réduire le taux d'aide sociale dans la ville et la région de Bienne porteront leurs fruits à moyen terme seulement, c'est-à-dire au cours des cinq prochaines années. A cela s'ajoute qu'au-delà des mesures exposées ici, la ville de Bienne a commandé d'autres analyses et élaboré d'autres mesures qui devraient également induire une baisse du taux d'aide sociale.

En tout état de cause, il convient de ne pas perdre de vue que la région de Bienne cumule une série de facteurs de risque d'ordre structurel et sociodémographique, de sorte que le taux d'aide sociale persistera sans doute à un niveau élevé (voir chapitre2).